

Communiqué de presse

Lundi 02 février 2026

Harcèlement et cyberharcèlement des candidats à des émissions de divertissement : l'Arcom et le pôle national de lutte contre la haine en ligne (PNLH) appellent à la mobilisation

L'Arcom a réuni ce jour les chaînes de télévision et les producteurs d'émissions de divertissement pour déterminer les moyens de prévenir les risques de harcèlement et de cyberharcèlement et ainsi protéger les candidats à ces émissions. Cette réunion a été organisée à la suite notamment de plusieurs alertes sur le harcèlement, en particulier en ligne, que subissent de manière récurrente les candidats à des émissions de divertissement.

Les représentants des chaînes et des producteurs, qui déploient d'ores et déjà des actions concrètes de sensibilisation et d'accompagnement des candidats ciblés par ces messages, ont pris l'engagement de mieux prévenir ces situations et mieux aider les candidats victimes de harcèlement et cyberharcèlement, notamment en prenant en charge les signalements de messages en ligne manifestement illicites à leur encontre, par l'intermédiaire des signaleurs de confiance désignés par l'Arcom.

Le pôle national de lutte contre la haine en ligne (PNLH) du Tribunal judiciaire de Paris, avec lequel l'Arcom est en lien sur ces questions, a fait savoir qu'il était saisi de plusieurs signalements de harcèlement en ligne de candidats à caractère discriminatoire et a rappelé que les messages de haine^[1], et le cyberharcèlement^[2] constituent des infractions pénales.

Le PNLH et l'Arcom, dans le cadre de leurs compétences respectives, seront particulièrement vigilants dans le cas où les candidats aux émissions de

^[1] Contenus injurieux, diffamatoires, menaçants, négationnistes ou d'incitation à la haine, à la discrimination, à la violence à l'égard d'une personne.

^[2] Contenus en ligne envoyés par une ou plusieurs personnes et destinés à intimider ou humilier la victime.

X @Arcom_fr | in @Arcom | f @ArcomFR | Pour plus d'informations, rendez-vous sur arcom.fr

**RESPONSABLE DU PÔLE
RELATIONS MÉDIAS ET INFLUENCE**

Sara Cheyrouze

M : sara.cheyrouze@arcom.fr

T : 01 40 58 36 17 | P : 06 60 85 97 17

**ATTACHÉE DE PRESSE DU PÔLE
RELATIONS MÉDIAS ET INFLUENCE**

Célia Wapoutou

M : celia.wapoutou@arcom.fr

T : 01 40 58 38 86 | P : 07 68 20 23 63

divertissement seraient la cible de messages de haine ou de cyberharcèlement – en particulier à connotation sexiste, raciste, antisémite, homophobe ou transphobe – à ce que les plateformes soient réactives en cas de signalement, et à ce que les auteurs fassent l'objet d'enquête et, le cas échéant, de poursuites pénales.

X @Arcom_fr | in @Arcom | f @ArcomFR | Pour plus d'informations, rendez-vous sur arcom.fr

**RESPONSABLE DU PÔLE
RELATIONS MÉDIAS ET INFLUENCE**
Sara Cheyrouze
M : sara.cheyrouze@arcom.fr
T : 01 40 58 36 17 | **P** : 06 60 85 97 17

**ATTACHÉE DE PRESSE DU PÔLE
RELATIONS MÉDIAS ET INFLUENCE**
Célia Wapoutou
M : celia.wapoutou@arcom.fr
T : 01 40 58 38 86 | **P** : 07 68 20 23 63